



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

Lundi 19 Décembre 2011 - Salle LA RANCE – 20h30

M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.

Présents : Mesdames : DELORT ; FERRIERES ; HERCOUET-TESTA ; SEYROLLE (jusqu'à 23h) ; TANNÈ.

Messieurs : AMADIEU ; BOUNIE ; BRAYAT ; BRANDALAC ; DESSALES ; FEL ; GENTIL ; LELARGE ; PICARROUGNE ; TOURRILHES ; VISINONI.

Excusés : Monsieur CABEZON donne pouvoir à Madame DELORT ; Madame SEYROLLE donne pouvoir à Monsieur GENTIL (à partir de 23H).

Secrétaire de séance : Madame Jeannine HERCOUET-TESTA.

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire exprime toute la tristesse des membres du Conseil Municipal suite au décès de l'une des leurs : Chantal RAVANEL. Il renouvelle à sa famille les condoléances du Conseil Municipal et invite, dans une minute de silence, à penser à celle qui fut une des chevilles ouvrière de cette instance.

1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 Novembre 2011

Ce procès verbal est approuvé.

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

D. I. A. :

- N° 490 concerne la mutation TALLONE/MOREL/LAMOTTE, parcelles AD – n° 291 pour 797 m² - n° 292 pour 1319 m²,
- N° 491 concerne la mutation AYMARD/RIVIERE-LAVERGNE/ parcelles AB – n° 101 pour 633 m² - n° 350 pour 506 m²,
- N° 492 concerne la mutation Consorts MAURAN/RIVIERE-LAVERGNE/COIA, parcelle AC – n° 369 pour 107 m².

DECISIONS DU MAIRE :

- N° 314 concerne le versement d'une subvention d'un montant de 762 Euros à Monsieur et Madame Alain PENOU domiciliés à MAURS – 13 Cité Calcavy pour le ravalement de façade de l'immeuble sis à MAURS – 13 Cité Calcavy.

3/ FINANCES

3-1/ TARIFS 2012 (Voir annexe 1)

3-2/ ENGAGEMENT DU QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Budgets principal, eau, camping)

Entre le 01/01/2012 et le vote du budget, le Conseil Municipal donne autorisation, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, de liquider et mandater les dépenses d'investissement de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011.

3-3/ INSTAURATION DES MOYENS MODERNES DE PAIEMENT

Une convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques permettra des moyens modernes de paiement des factures dues à la commune pour divers produits et services (eau, garderie, école de musique...etc.). Ces nouveaux modes de paiement améliorent le service rendu et favorisent un recouvrement plus rapide des factures

Dans un premier temps, la commune voudrait proposer des paiements sécurisés par Internet (TIPI), et des Titres Interbancaires de Paiement (TIP). Le prélèvement automatique sera envisagé ultérieurement.

Des démarches sont entreprises avec le prestataire de service informatique afin d'envisager ces nouveaux modes de paiement en 2012.

3-3 RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU GRETA DES MONTS DU CANTAL

La commune de Maurs a signé une convention avec le Groupement d'Établissements publics de l'Éducation Nationale (GRETA) de mise à disposition des locaux au foyer d'accueil, cette convention prévoit la participation du GRETA aux frais de fonctionnement (électricité, chauffage, entretien, eau).

Pour éviter le renouvellement de cette convention tous les ans en fonction de l'augmentation des charges, Il est décidé d'amender la convention actuelle (TITRE III- Dispositions Financières) en précisant que la participation aux frais de fonctionnement sera majorée de 2% chaque année.

4/ TRAVAUX

4-1/ APPROBATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU CANTAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA R. D. 663

Une convention constitutive du groupement de commande sera signée avec le Conseil Général, pour réaliser des travaux de voirie et de reprise des trottoirs sur la route départementale n° 663, **entre le passage à niveau et le rond point du stade**. Des travaux supplémentaires, hors du groupement de commande, sont à envisager (réseau AEP, éclairage public, signalisation, mobilier urbain, plantations...).

4-2/ APPROBATION DU DEVIS DES TRAVAUX CONNEXES CITE QUERCY (FRANCE TELECOM)

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux (aménagement basse tension) et des travaux d'éclairage public Cité Quercy, il est nécessaire de signer une convention avec France Télécom afin d'acter les conditions d'exécution des travaux. Le devis des travaux de génie civil relatif à l'enfouissement des réseaux téléphoniques, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal s'élève à 4 263,35€ HT.

5/ PERSONNEL

5-1 – GESTION PAR LE C. O. S. DU CONTRAT DE PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE

Dans le cadre de son action, le Comité d'Œuvres Sociales (COS) de Maurs assure la gestion d'un contrat de prévoyance collectif Maintien de Salaire.

6/ SERVICE TECHNIQUE

6-1 – MISE EN PLACE D'UNE CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

La commune de Maurs adhère à la charte d'entretien des espaces publics, menée par le groupe PHYT'EAUVERGNE. L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines. Cette charte comprend 3 niveaux d'engagement. La commune de Maurs souhaite en un premier temps atteindre le 1^{er} niveau d'engagement « Traiter mieux » dès 2012.

La commune sera accompagnée dans sa démarche par la FREDON Auvergne, organisme public, qui informe les élus, forme les agents communaux et participe à la communication auprès de la population.

7/ QUESTIONS DIVERSES

- **REUNION AVEC LE SERVICE M.A.G.E (Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau) DU CONSEIL GENERAL** : ce service va aider la commune pour monter un cahier des charges afin de nommer un cabinet d'étude en charge de l'établissement d'une étude-diagnostic de l'alimentation en eau potable de la commune de MAURS (recherche des fuites, interconnexions possibles, hydrogéologie, cartographie...). Cette étude devrait être subventionnée à 70%.
- **EVALUATION PAR FRANCE DOMAINE DU BATIMENT EDF** (Rue des Roses) : une nouvelle évaluation par France Domaine du prix de l'ancien bâtiment EDF donnera lieu à la poursuite de la réflexion concernant l'achat ou non par la commune de ce bâtiment.
- **CEREMONIE DES VŒUX** : cette année, tous les maursoises et maursois sont invités à cette manifestation communale de début d'année. **La cérémonie aura lieu Samedi 21 Janvier 2012 à 11h au foyer d'accueil.**
- **REMERCIEMENTS** :
 - des élus ayant participé à l'organisation du repas du CCAS ;
 - des élus et des agents communaux pour les illuminations de Noël.

LE MAIRE,